

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

XXXXXXXXXX

**COMMUNE DE MENESPLET**

**36/24**

Le Maire de la commune de MENESPLET, Dordogne

**VU** la loi du 28 Pluviose An VIII,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,

**VU** le code de la route,

**VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1 huitième partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande de l'ENTREPRISE DUBREUILH – 40 route de Bassy – 24400 MUSSIDAN en date du 13 juin 2024,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation de tout véhicule sauf riverains et services de secours rue de l'Abbé Huguet pour des travaux de réfection d'eau potable du 6 juillet au 19 juillet 2024 inclus.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation de tout véhicule sera interdite sauf riverains et services de sur la rue de l'Abbé Huguet pour des travaux de réfection d'eau potable du 6 juillet au 19 juillet 2024 inclus. La déviation se fera par la rue de la République et la rue du Souvenir.

**ARTICLE 2** : La pose, la maintenance et la signalisation réglementaire seront à la charge de l'entreprise DUBREUILH chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Maire de Ménesplet
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménéstérol
- Monsieur le Commandant du centre de secours principal de Montpon
- Monsieur le directeur de l'entreprise DUBREUILH
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double Landais

Fait à Ménesplet, le 14 juin 2024  
Le Maire,  
Jean-Claude CHAUSSADE

